

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE (Année 2011-2012)

Mode de calcul du quotient familial

La participation annuelle des familles varie selon le quotient familial calculé à partir de l'avis d'imposition de 2010 :

- prendre l'ENSEMBLE DES REVENUS de la famille : ligne salaires et assimilés de la déclaration et aussi : ASSEDIC, indemnités journalières, pensions, rentes, etc.... **(A1)**
- ainsi que d'autres revenus tels que : bourses, pensions alimentaires ou d'invalidité, revenus mobiliers ou immobiliers avant déduction pour charge... (Liste non exhaustive) à l'exclusion des allocations familiales.

Si vous êtes :

		<u>Divisez les revenus par : (A2)</u>
Célibataire.....		1
Parent isolé, marié :	1 enfant à charge.....	3
	2 enfants à charge.....	4
	3 enfants à charge.....	5
	4 et plus enfants à charge.....	6

Vous obtenez ainsi votre quotient familial :

CONTRIBUTION ANNUELLE en 1, 3 ou 9 versements selon votre choix

Pour les catégories 1 à 5 : La photocopie de votre avis d'imposition est à fournir obligatoirement dès réception des services fiscaux (y compris pour les étudiants indépendants).

Quotient familial (A3)	Catégorie	Scolarité Lycée	Scolarité BTS
Inférieur à 2 300	1	390	537
De 2 301 à 4 200	2	684	924
De 4 201 à 6 960	3	894	1 293
De 6 961 à 8 384	4	1 092	1 446
De 8 385 à 10 062	5	1 239	1 650
FORFAIT	F	1 308	1 734

La catégorie F (forfait) ne nécessite pas de justificatif.

Toutes les familles n'ayant pas fourni le justificatif au 17 septembre 2011 seront automatiquement et définitivement classées dans la catégorie F (forfait).

Calcul quotient familial

Revenus (Avant abattements) **(A1)**

- Salaires et assimilés
- Revenus industriels et commerciaux, BIC, BNC...
- Pensions alimentaires
- Autres revenus

TOTAL A1

Nombres de parts (A2)

Exemple d'une famille ayant 2 enfants à charge : diviser le revenu par 4

Calcul du quotient (A3)

- $\frac{A1}{A2} = A3$ (quotient familial d'après le tableau ci-contre)

Si vous avez d'autres enfants scolarisés dans l'enseignement catholique, vous pouvez déduire 10% du montant de la scolarité.

(Sous réserve d'un certificat de scolarité à fournir au plus tard le 17 septembre 2011)

Exemple : Une famille avec deux enfants dont le salaire serait de 26 000€.

$26\ 000 / 4 = 6\ 500$

6 500 se situe dans la catégorie 3.